Le Syndicat de la Magistrature décrit les émeutiers passant en comparution immédiate comme des “hommes, jeunes, étrangers ou d’origine étrangère, résidant dans des zones géographiques défavorisées”

22/07/2023 à 10h56



De l’indécence à se prévaloir de 742 peines d’emprisonnement ferme en réponse aux révoltes urbaines

Alors que le pays s'est embrasé après la mort de Nahel, tué par un policier dans un contexte de refus d'obtempérer, le garde des Sceaux a exigé des parquets « une réponse rapide, ferme et systématique » aux actes de délinquance commis au cours des révoltes urbaines. Un appel à la répression qui montre la méconnaissance du rôle des magistrats dans l'individualisation tant des modes de poursuites que des peines prononcées.

Le ministre a entendu le 10 juillet devant la représentation nationale puis hier à l'occasion de son passage sur RTL, rendu hommage à la fermeté des décisions des procureurs généraux et s'est félicité du taux de 95% de condamnations, chez 1 300 déférés mis au parquet, des 905 comparutions immédiates et des 742 peines d'emprisonnement ferme prononcées dans ce contexte de révoltes. C'est ici se réjouir d'une justice à deux vitesses qui s'inscrit dans un véritable emballement médiatico-judiciaire.

Vanter les mérites de la comparution immédiate, c'est promouvoir une procédure discriminante à l'égard d'hommes, jeunes, étrangers ou d'origine étrangère, sans emploi, résidant dans des zones géographiques défavorisées. C'est se réjouir d'un jugement biaisé, dans des conditions hautement défavorables aux alternatives à l'incarcération et aux aménagements de peine et qui entraîne in fine une probabilité d'être incarcéré huit fois plus importante que les autres modes de jugement. C'est feindre d'ignorer l'impact concret de la prison sur ces personnes avec un enfermement 23 heures sur 24 à deux ou trois dans 9m2 sans activité ou presque, et où les possibilités d'accompagnement et de maintien d'un lien social sont mises à rude épreuve.

Nous, acteurs et actrices du milieu prison-justice, nous désolons de constater que le garde des Sceaux raval campe de l'action de la justice par une succession de chiffres censés représenter la fermeté et l'efficacité de l'action étatique. Il alimente ainsi l'idée simpliste selon laquelle la prison est la seule réponse efficace à la délinquance. Pourtant, de nombreuses études révèlent qu'elle augmente la récidive plus qu'elle ne la prévient. La loi pénale érige d'ailleurs le prononcé de l'emprisonnement comme un dernier recours, ne

De l’indécence à se prévaloir de 742 peines d’emprisonnement ferme en réponse aux révoltes urbaines.

Notre communiqué de presse commun aux acteurs et actrices du milieu prison-justice pic.twitter.com/5BwRUWgvcV

— SMagistrature (@SMagistrature) July 20, 2023